

Province de Québec
Municipalité de Barnston-Ouest

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Barnston-Ouest, tenue le 4 mars 2013, à 19h30, à la salle du Centre Communautaire sise au 2081 chemin Way's Mills à Barnston-Ouest, à laquelle sont présent(e)s les conseiller(ère)s:

Monsieur Johnny Pizar,
Monsieur Richard D'Amour, Monsieur Serge Tremblay,
Madame Julie Grenier, Monsieur Jean-Pierre Pelletier

Absence :

Formant quorum sous la Présidence de madame la Maire Ghislaine Leblond.

Madame Sonia Tremblay, agit en tant que secrétaire.

Il est ordonné par résolution du conseil ce qui suit:

1. Ouverture de la séance ordinaire du 4 mars 2013

Madame la Maire souhaite la bienvenue, et après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance à 19h30.

13 03 026

2. Adoption de l'ordre du jour du 4 mars 2013

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,
Appuyé par le conseiller Richard D'Amour, et il est résolu;**

Que l'ordre du jour du 4 mars 2013, soit adopté tel que présenté :

- 1.- **Ouverture**
Mot de bienvenue du maire
- 2.- **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2013**
- 4.- **Première période de questions**
- 5.- **Suivi de la dernière assemblée**
 - 5.1. Fausses alarmes – 1000 route 141
 - 5.2. CLD MRC de Coaticook – Recherche de nouveaux entrepreneurs
 - 5.3. Expo Vallée de la Coaticook, Vins & Fromages
 - 5.4. Rencontre d'information sur le nouveau rôle d'évaluation
- 6.- **Correspondance**
 - 6.1. **Demandes d'aide financière, d'appui**
 - 6.1.1. La Société d'arthrite – Quilles-O-dons
 - 6.1.2. Semaine nationale de l'Action bénévole 2013
 - 6.1.3. Fondation La Frontalière
 - 6.1.4. Barnston Heritage Cemetery Association Inc.
 - 6.1.5. Relais pour la vie
 - 6.2. **Règlement**
 - 6.2.1. Avis de motion – Règlement #238.1-2012 modifiant le règlement relatif à l'administration et à la gestion des événements spéciaux
 - 6.3. **Divers**
 - 6.3.1. Résolution Entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC de Coaticook
 - 6.3.2. Épandage d'abrasifs
 - 6.3.3. Campagne de mobilisation – CSLE
 - 6.3.4. Visites sécurité incendie 2013
 - 6.3.5. Présentation des états financiers – RCGT
 - 6.3.6. Barils de récupération de pluie
 - 6.3.7. Invitation Rencontre des partenaires – CSSS de la MRC de Coaticook

- 6.3.8. Étude sur le logement dans la MRC de Coaticook
- 6.3.9. Demande de Monsieur Coppenrath
- 6.3.10. Prochain conseil – date
- 6.3.11. Événements spéciaux – Église Épiphanie
- 6.3.12. Accès Internet au Centre Communautaire
- 6.3.13. Pacte rural

- 7.- **Rapport de madame la Maire et des conseillers**
 - 7.1. Rapport des activités à la MRC de Coaticook et autres comités par madame la Maire
 - 7.2. Rapport des conseillers
- 8.- **Rapport de l'inspecteur municipal et voirie**
 - 8.1 Dépôt du rapport mensuel
- 9.- **Rapport de la directrice générale**
 - 9.1. Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur en bâtiment et environnement
 - 9.2. Résolution – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
- 10.- **Trésorerie**
 - 10.1 Dépôt des listes : comptes payés, dépenses incompressibles et comptes à payer
- 11.- **Divers**
 - 11.1. Pavex – Fissures chemins Holmes
- 12. **Deuxième période de questions**
- 13.- **Levée de la séance ordinaire**

Adoptée à l'unanimité

13 03 027

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2013

Il est proposé par le conseiller Johnny Pizar

Appuyé par le conseiller Richard D'Amour, et il est résolu;

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2013 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. 1^{ère} PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien à signaler

5.1. Fausses alarmes – 1000 route 141

La directrice générale informe les membres du conseil que suite aux démarches entreprises auprès de la Régie intermunicipale de protection incendie de la région de Coaticook, la facture sera payée par cette dernière.

5.2. CLD MRC de Coaticook – Recherche de nouveaux entrepreneurs

Le Centre local de développement (CLD) de la MRC de Coaticook demande la collaboration des municipalités pour l'organisation de l'activité «Hommage aux nouveaux entrepreneurs» en lui fournissant les coordonnées de tout nouvel entrepreneur.

Le conseil municipal, ayant été saisi de la demande lors de la séance ordinaire du 4 février 2013, proposera un entrepreneur à sa rencontre du mois d'avril.

5.3. Expo Vallée de la Coaticook, Vins & Fromages

La directrice générale fait le suivi de la réservation auprès des membres du conseil.

5.4. Rencontre d'information sur le nouveau rôle d'évaluation

La directrice générale fait le suivi, auprès du conseil, de la démarche d'organisation d'une rencontre d'information avec J.P. Cadrin évaluateur afin de répondre aux demandes des citoyens.

Faisant suite à cette démarche, les membres du conseil demandent qu'une lettre soit envoyée à la MRC de Coaticook afin de demander à l'évaluateur d'offrir aux citoyens, des rencontres d'information en soirée.

13 03 028

6.1.1. La Société de l'arthrite – Quilles-O-dons

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier
Appuyé par le conseiller Johnny Pizar et il est résolu ;**

Que la municipalité réserve une allée de quilles pour une équipe de 4 à 6 personnes et pour une durée maximum de 2 heures au coût de 70\$.

Adoptée à l'unanimité

13 03 029

6.1.2. Semaine nationale de l'Action bénévole 2013

ATTENDU que dans le cadre de la semaine nationale de l'action bénévole, le Centre d'action bénévole (CAB) de la MRC de Coaticook soulignera l'implication des bénévoles lors d'une soirée reconnaissance qui se tiendra le 26 avril prochain;

**Il est proposé par le conseiller Johnny Pizar
Appuyé par le conseiller Serge Tremblay et il est résolu ;**

Que la municipalité nomme Mesdames Claire Madore et Anne Leydet en tant que bénévoles 2013.

Que la municipalité procède à l'inscription des deux bénévoles honorées et de leurs accompagnateurs ainsi que de la mairesse Ghislaine Leblond, du conseiller Jean-Pierre Pelletier et sa conjointe et d'un autre conseiller afin d'assister à ce souper reconnaissance en déboursant les coûts s'y rattachant.

Que la municipalité achète un cadeau reconnaissance pour les deux bénévoles honorées au coût maximal de 60\$ chacun plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

13 03 030

6.1.3. Fondation La Frontalière

**Il est proposé par le conseiller Serge Tremblay,
Appuyé par le conseiller Richard D'Amour et il est résolu ;**

Que la municipalité verse la somme de 130\$ dans le cadre de la campagne de financement dudit organisme, donnant droit à deux (2) billets pour un souper qui aura lieu le samedi 6 avril 2013.

Adoptée à l'unanimité

13 03 031

6.1.4. Barnston Heritage Cemetery Association Inc.

**Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Pelletier,
Appuyé par le conseiller Richard D'Amour et il est résolu ;**

Que la municipalité verse la somme de 200\$ à titre d'aide financière.

Adoptée à l'unanimité

13 03 032

6.1.5. Relais pour la vie

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de la demande de Madame Laurette Veilleux datée du 28 février 2013 ;

ATTENDU que le Relais pour la vie aura lieu au parc Laurence de Coaticook le 1^{er} juin prochain ;

ATTENDU que l'activité sert à amasser des fonds pour La Société canadienne du cancer ;

Il est proposé par le conseiller Johnny Pizar,
Appuyé par le conseiller Richard D'Amour et il est résolu ;

Que la municipalité verse la somme de 100\$ à Madame Laurette Veilleux à titre d'aide financière dans le cadre du Relais pour la vie de Coaticook.

Adoptée à l'unanimité

13 03 033

6.2.1. Avis de motion – Règlement #238.1-2012 modifiant le règlement relatif à l'administration et à la gestion des événements spéciaux

Avis de motion est donné par le conseiller Johnny Pizar qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le règlement relatif à l'administration et à la gestion des événements spéciaux soit présenté pour fin d'adoption.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion. Une copie dudit règlement est remise aux membres du conseil.

13 03 034

6.3.1. Résolution Entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC de Coaticook

ATTENDU qu'en vertu de la résolution CM2011-06-209, la MRC de Coaticook a présenté une demande d'aide financière dans le cadre du «Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM), volet 3» et ce afin de procéder à l'embauche d'une ressource pour les municipalités locales pouvant leur apporter un soutien technique en gestion contractuelle relativement à la réalisation de tous projets de construction, de réfection ou de réhabilitation d'ouvrages municipaux, entre autres, la validation de l'estimation préliminaire des travaux, la préparation d'appels d'offres et l'analyse des soumissions reçues ainsi que pour divers travaux ;

ATTENDU que le projet présenté par la MRC fut reconnu admissible aux fins du programme et à une aide financière maximale de 190 324 \$ sur 5 ans ;

ATTENDU que le conseil de la MRC a précédé à la signature d'un protocole d'entente avec le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire à cet effet ;

ATTENDU que la MRC doit également procéder à la signature d'une entente avec les municipalités locales pour la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique ;

ATTENDU que le conseil de la municipalité de Barnston-Ouest prend en compte un projet d'«Entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC de Coaticook» et en fait sien, comme ici au long reproduit ;

Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,
Appuyé par le conseiller Serge Tremblay et il est résolu ;

D'approuver le projet d'«Entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC de Coaticook» tel que décrit à la présente ;

D'autoriser Madame la maire et la secrétaire-trésorière à le signer pour et au nom de la municipalité ;

De transmettre copie conforme de cette résolution à la MRC de Coaticook.

Adoptée à l'unanimité

6.3.2. Épandage d'abrasifs

Pour donner suite aux demandes de citoyens, le conseil municipal a demandé à l'entrepreneur, qui s'occupe du déneigement des chemins, d'être plus vigilant et d'épandre plus d'abrasifs aux intersections et dans les plus grandes côtes de la municipalité.

13 03 035

6.3.3. Campagne de mobilisation - CSLE

CONSIDÉRANT que l'accessibilité à des équipements récréatifs sécuritaires et de qualité est un déterminant essentiel à une meilleure qualité de vie des communautés rurales et que le parc municipal est souvent le seul lieu public permettant aux citoyens une pratique d'activités de proximité;

CONSIDÉRANT que le parc immobilier récréatif du milieu rural nécessite des interventions majeures pour contrer son caractère usé et désuet et pour qu'il réponde mieux aux nouveaux besoins afin d'assurer la sécurité et la qualité de la pratique par les citoyens;

CONSIDÉRANT que la mise à niveau des équipements récréatifs municipaux des communautés rurales de l'Estrie nécessite des investissements estimés actuellement à plus de 8 millions;

CONSIDÉRANT que les municipalités rurales ont une capacité financière restreinte pour assumer seules les investissements requis et qu'elles ont besoin de ressources financières pour soutenir leurs initiatives dans la rénovation et la mise aux normes de leurs installations et pour répondre aux nouveaux besoins des citoyens;

CONSIDÉRANT les difficultés d'accessibilité des municipalités rurales au programme québécois, le « *Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique* » dédié à la restauration et au développement des infrastructures récréatives et sportives et au déséquilibre marquant de l'investissement gouvernemental accordé au milieu rural. (Des 18 millions investis en Estrie; seulement 8 % de ce montant a été dédié à des projets issus des communautés de moins de 2 000 personnes qui représentent pourtant 77 % des municipalités de la région. Seulement 11 % de cette même enveloppe a été injecté dans des communautés estriennes de moins de 5 000 personnes - statistiques septembre 2011);

CONSIDÉRANT que le Conseil Sport Loisir de l'Estrie a procédé au cours de la dernière année à la présentation de diagnostics pour chacun des parcs municipaux de l'Estrie auprès des gestionnaires municipaux afin d'effectuer certaines recommandations pour les rendre plus attrayants, plus accessibles et plus sécuritaires et est disposé à accompagner les municipalités pour les aider à faire les modifications optimales dans leurs parcs;

CONSIDÉRANT que le Conseil Sport Loisir de l'Estrie propose d'assumer le leadership d'une campagne de mobilisation visant à créer un fonds destiné aux municipalités rurales de l'Estrie permettant la mise à niveau et la bonification de leurs infrastructures récréatives;

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,
Appuyé par le conseiller Richard D'Amour et il est résolu ;**

QUE LA MUNICIPALITÉ :

1. Manifeste sa volonté d'agir dans l'amélioration de ses installations récréatives pour les rendre plus attrayantes, plus accessibles et plus sécuritaires dans la mesure où des ressources financières sont disponibles pour l'accompagner dans ce chantier ;
2. Appuie le projet de la mise en place d'un *Fonds régional d'investissement des équipements récréatifs* (FIÈRE) dédié aux communautés rurales. Un collectif financier est à créer faisant appel à la participation de divers partenaires (instances gouvernementales provinciales et régionales, milieu des affaires, etc.);
3. Demande au gouvernement québécois qu'une part significative du « *Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique* » soit allouée à la région afin qu'elle puisse la gérer et l'investir de manière efficace et cohérente, selon ses propres besoins et au diapason des priorités locales et régionales;
4. Transmette une copie de cette résolution à la MRC de Coaticook et au Conseil Sport Loisir de l'Estrie avec l'autorisation de l'utiliser pour fins de représentations et de sensibilisation des différentes instances provinciales et régionales.

Adoptée à l'unanimité

6.3.4. Visites sécurité incendie 2013

La directrice générale informe les membres du conseil qu'il reste une cinquantaine de visites en prévention incendie à effectuer sur le territoire de la municipalité.

Les membres du conseil demandent à la directrice générale de vérifier auprès du service incendie de la municipalité d'Ayer's Cliff ainsi qu'auprès du service de prévention incendies de la MRC de Coaticook si ils sont intéressés à compléter les visites en prévention incendies de la municipalité, sachant que ces dernières doivent être finalisées en 2013.

6.3.5. Présentation des états financiers - RCGT

La firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) viendra présenter les états financiers au 31 décembre 2012 aux membres du conseil lors de la séance de travail du mercredi 3 avril 2013.

6.3.6. Barils de récupération de pluie

La directrice générale transmet l'information concernant le programme de récupération de barils de pluie.

6.3.7. Invitation Rencontre des partenaires – CSSS MRC de Coaticook

Les membres du conseil municipal sont invités à participer à la rencontre des partenaires du CSSS de la MRC de Coaticook visant à présenter le résultat des travaux de planification stratégique 2012-2017 de l'organisme.

6.3.8. Étude sur le logement dans la MRC de Coaticook

La directrice générale informe les membres du conseil qu'un regroupement, constitué de partenaires locaux et régionaux, fait une étude sur l'offre et la demande de logement du territoire de la MRC de Coaticook.

Deux (2) intervenants viendront, lors d'une séance de travail, présenter ladite étude. La date de la présentation reste à confirmer.

6.3.9. Demande de Monsieur Coppenrath

Faisant suite à une demande de Monsieur Coppenrath concernant la tarification pour les matières résiduelles au 1859, chemin Ball Brook, le conseil mandate la directrice générale de donner réponse au citoyen. À savoir que, tout lot possédant un numéro civique ou un immeuble est tarifé pour la collecte des matières résiduelles.

13 03 036

6.3.10. Prochain conseil - date

ATTENDU que la date prévue, au calendrier des séances ordinaires, pour la séance du mois d'avril est le 1^{er} ;

ATTENDU que le 1^{er} avril 2013 est un jour férié,

**Il est proposé par le conseiller Johnny Pizar,
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Pelletier et il est résolu ;**

Que la séance ordinaire du mois d'avril se tienne le lundi 8 avril 2013 à 19h30 à la salle du Centre Communautaire sise au 2081 chemin Way's Mills à Barnston-Ouest.

Adoptée à l'unanimité

6.3.11. Événements spéciaux – Église Épiphanie

Les membres du conseil sont informés que le comité de l'Église Épiphanie utilisera le Centre Communautaire lors d'un événement spécial le 2 juin prochain.

13 03 037

6.3.12. Accès Internet au Centre Communautaire

ATTENDU que le Centre Communautaire abrite la bibliothèque, des activités citoyennes à caractères communautaires ainsi que les séances du conseil municipal ;

**Il est proposé par le conseiller Johnny Pizar,
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Pelletier et il est résolu ;**

Que la municipalité installe un accès Internet au Centre Communautaire ainsi qu'un ordinateur pouvant être utilisé par les citoyens.

Adoptée à l'unanimité

13 03 038

6.3.13. Pacte rural

ATTENDU que deux (2) projets ont été déposés au Comité local du Pacte rural de la municipalité de Barnston-Ouest ;

ATTENDU la recommandation du Comité local du Pacte rural de la municipalité de Barnston-Ouest sur le projet intitulé «Réfection de la devanture extérieure de l'église St-Wilfrid de Kingscroft» présenté par La Paroisse des St-Apôtres ;

ATTENDU que l'objectif premier est de garder, conserver et mettre en valeur à des fins patrimoniales, culturelles, communautaires et touristiques l'église St-Wilfrid de Kingscroft ;

ATTENDU que la présente demande vise à conserver l'intégrité de l'apparence extérieure de la devanture de l'église de Kingscroft afin de conserver son caractère patrimonial ;

ATTENDU que le coût total dudit projet s'élève à 20 875\$ et que l'aide financière demandé au Pacte rural est de 10 000\$;

ATTENDU que la recommandation du Comité local du Pacte rural de la municipalité de Barnston-Ouest sur le projet intitulé «Installation d'un module de jeux au parc de Kingscroft» présenté par le Comité des loisirs Barnston-Ouest ;

ATTENDU que l'objectif premier est d'aménager le parc de Kingscroft afin de permettre, aux jeunes et moins jeunes de la municipalité, de se rencontrer et d'échanger dans un environnement dynamique et sécuritaire ;

ATTENDU que la présente demande vise à aménager des infrastructures de loisirs dans le parc de Kingscroft afin d'augmenter la sécurité des installations, d'encourager les rencontres entre les citoyens et d'avoir un impact sur la santé globale des jeunes ;

ATTENDU que le coût total dudit projet s'élève à 35 968\$ et que l'aide financière demandée au Pacte rural est de 18 949\$;

**Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Pelletier,
Appuyé par le conseiller Serge Tremblay ;**

Il est résolu

Que la municipalité approuve le projet intitulé «Réfection de la devanture extérieure de l'église St-Wilfrid de Kingscroft» tel que présenté par La Paroisse des St-Apôtres.

Que la municipalité approuve le projet intitulé «Installation d'un module de jeux au parc de Kingscroft» tel que présenté par le Comité des loisirs Barnston-Ouest.

Que la municipalité transmette copie conforme de cette résolution à la MRC de Coaticook.

Adoptée à l'unanimité

7.1. Rapport de madame la Maire, rapport des activités à la MRC de Coaticook, et autres

Madame la maire fait part au conseil de ces diverses activités.

7.2. Rapport des conseillers

Les conseillers font rapport au conseil de leurs diverses activités.

8.1. Rapport de l'inspecteur municipal et de voirie

Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur pour le mois de février 2013.

9.1. Rapport de l'inspecteur en bâtiment et environnement

Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur pour le mois de février 2013.

13 03 039

9.2. Résolution – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

ATTENDU que le ministère des Transports a versé une compensation de 317 419\$ pour l'entretien du réseau local pour l'année civile 2012 ;

ATTENDU que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

ATTENDU que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées ;

ATTENTU qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par le conseiller Johnny Pizar,
Appuyé par la conseillère Julie Grenier et il est résolu ;

Que la municipalité de Barnston-Ouest informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité

13 03 040

10.1. Dépôt des listes : comptes payés, dépenses incompressibles et comptes à payer.

ATTENDU que la secrétaire-trésorière a remis aux membres du conseil les listes détaillées des comptes payés, des dépenses incompressibles et des comptes à payer, à savoir :

A) Comptes payés au 4 février 2013- #13-02-023	69 988.26\$
B) Dépenses incompressibles	40 521.98\$
C) Salaires février 2013	6 815.02\$
D) Comptes à payer au 4 mars 2013	62 161.05\$

ATTENDU que la secrétaire-trésorière met à la disposition du conseil municipal toutes les factures relativement à B, C et D;

À CES CAUSES,

Il est proposé par le conseiller Richard D'Amour,
Appuyé par le conseiller Johnny Pizar et il est résolu;

D'approuver les comptes tels que décrits dans lesdites listes, pour un montant de 62 161.05\$, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des dépenses.

Adoptée à l'unanimité.

11.1. Pavex – Fissures chemin Holmes

L'entrepreneur viendra évaluer les fissures sur le chemin Holmes.

12. 2^e PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien à signaler.

13. Levée de la séance ordinaire du 14 mars 2013

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,
Appuyé par le conseiller Richard D'Amour et il est résolu ;**

Que la séance ordinaire du conseil municipal soit levée, il est 21h45.

Adoptée à l'unanimité

MAIRE

DIRECTRICE GENERALE, SEC.-TRES.